

(N° 75.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1876.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant l'aliéna- tion, l'acquisition et l'échange d'immeubles.

*(Voir les N° 139, 156, 174, et 187 de la Chambre des Représentants,
et le N° 70 du Sénat.)*

Présents: MM. le Baron DE MAN D'ATTENRODE f. f. de Président, COGELS, le
Baron VAN CALOEN et le Baron PAUL BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances ayant pris connaissance des divers articles
du projet, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 11 mai dernier, l'a déjà
adopté par 79 voix et une abstention.

Le Président,
Baron DE MAN D'ATTENRODE.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.